

Commune LE BERNARD (Vendée)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du 3 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Bernard dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc CHUSSEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/10/2022

PRESENTS - Loïc CHUSSEAU, Jean-Claude BULOT, Agnès LANSMANT-LOUSSERT, Frédéric PAPIN, Corinne CHARTIER, Antoine COUTANSAIS, Magali GODET, Marion USUREAU, Johnny CHABOT, Brice PIVETEAU, Nadège THUBIN, Maxime BARBARIT, Audrey CHABOT, Priscillia MARTINEAU.

EXCUSE –Bertrand DOUIN (pouvoir donné à Maxime BARBARIT).

M. Brice PIVETEAU est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022 a été approuvé.

Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Marché inférieur à 100 000 € HT dont les crédits sont inscrits au budget (4°)		
5 coussins berlinois + panneaux signalétiques	LACROIX	5 943,02 € TTC
20 supports acier galvanisé + obturateurs	SELF SIGNAL	1 362,00 € TTC
Vidéoprojecteur + poste informatique nouvelle classe	VENDEE INFORMATIQUE	2 796,84 € TTC
Panneaux signalétiques	SIGNAUX GIROD	166,80 € TTC
Renonciation du droit de préemption urbain (15°)		
DIA MATHE	15, rue de la Vallée	5 000 m ²
DIA CTS PIOT	5, rue des Goélands	636 m ²
DIA LE BRETON-QUECHON	238, rue de la Vallée	1 074 m ²

22-11-062 – Développement économique - Acquisition du fonds de commerce du bar-restaurant LE DOLMEN

Comme il l'avait annoncé lors de la séance du Conseil Municipal du 6 octobre dernier, M. le Maire indique que par acte n° 22-10-037 en date du 11/10/2022 il a exercé son droit de préemption pour acquérir le bar-restaurant LE DOLMEN sis 1 rue de l'Océan sur la parcelle cadastrée AD n° 94 pour la somme de 140 000 € plus les frais d'acte et d'agence.

En parallèle, il a mené les négociations avec les locataires actuels pour l'acquisition du fonds de commerce. Sans remettre en question la valeur du fonds sans la licence IV fixée à 18 000 €, M. le Maire a proposé de rajouter 5 000 € pour obtenir la licence IV. Un accord a été trouvé pour acquérir ce fonds au prix de 23 000 € plus les frais notariés.

Le fonds de commerce comprend donc des éléments incorporels du fonds pour 14 350 €, des objets mobiliers, matériels et agencements pour 3 650 €, la licence IV, la licence FDJ et la licence tabac pour 5 000 €.

M. le Maire propose au Conseil de valider cette acquisition.

Il indique qu'il a rencontré des repreneurs qui reviendront vers lui mi-novembre. Des travaux seront à prévoir sur le bâtiment (toiture, charpente, ouverture, électricité, ...). L'orientation serait de continuer l'activité avec restauration sur le site actuel avec le projet éventuel de déplacer cette activité dans le centre bourg d'ici 3 ans.

M. le Maire précise que ces travaux sont éligibles au Fonds Leader et aux aides via le PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial).

Commentaire :

Brice PIVETEAU demande si ces repreneurs ont déjà une activité. M. le Maire répond qu'ils ont en effet une expérience dans ce domaine. Ils envisagent d'axer leur activité sur la restauration le midi pour les ouvriers ainsi que sur l'organisation de soirées à thème.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Valide l'acquisition du fonds de commerce du Bar-Restaurant Le Dolmen comprenant la licence IV pour la somme de 23 000 € plus les frais d'acte.
- ✓ Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour rencontrer les repreneurs éventuels du fonds et chiffrer les travaux.
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	15			

22-11-063 – Commande publique - Construction du Centre de soins polyvalent : Avenant n° 2 au lot 9 Electricité

Le marché du lot 9 Electricité a été attribué à la société BESSE de Nesmy pour un montant de 18 020 € HT. Un premier avenant a porté le marché à 18 622 € HT.

Des travaux complémentaires sont nécessaires pour l'alimentation générale depuis le coffret comptage, la fourniture et l'installation de trois sèche-mains dans les sanitaires ainsi que l'alimentation pour une éventuelle borne de consultation de médecins en ligne.

La plus-value générée s'élève à 3 092,81 € HT.

Mme LANSMANT-LOUSSERT indique que la peinture intérieure est terminée. Il reste donc le carrelage à poser.

Il est proposé au Conseil d'approuver l'avenant n° 2 de 3 092,81 € HT ce qui porte le marché à 21 714,81 € HT.

Après discussion et échange de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve l'avenant n° 2 au lot 9 relatif aux travaux de construction du centre de soins polyvalent.
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	15			

22-11-064 – Affaires scolaires et périscolaires - Partenariat pour le fonctionnement de l'Espace Enfance Jeunesse de Saint-Vincent-sur-Jard

Par délibération n° 21-05-025 en date du 18 mai 2021, le Conseil avait validé les modalités de répartition du besoin de subventionnement de l'association les 4 saisons pour l'année 2021. Ainsi, le montant de la

subvention (avec les charges supplétives) préétabli conventionnellement entre le SIEEJ et les 4 saisons en fonction de la fréquentation annuelle est porté, après déduction du montant provenant de la CAF (50 000 €), par le SIEEJ à hauteur de 60 % et par les communes non adhérentes à hauteur de 40 %. La répartition entre communes se fait ensuite au prorata de la population DGF et de la fréquentation.

Une réflexion devait être engagée pour les années suivantes mais nous avons reçu la facture pour l'année 2022 avec les mêmes modalités que 2021. Le montant du besoin de subventionnement est identique à 2021 et après application des modalités de répartition le montant de la participation de la Commune du Bernard passe de 11 683,97 € à 13 296,24 €. Cette augmentation est due essentiellement à la progression de notre population DGF (de 1506 à 1522) et de la fréquentation (de 592 journées à 879).

Le SIEEJ prend en charge la participation de la Commune de Longeville-sur-Mer qui s'est retirée du partenariat. Les familles de Longeville-sur-Mer qui fréquentent l'accueil de loisirs les 4 saisons paient donc le tarif hors commune.

Il est proposé au Conseil de verser la participation pour l'année 2022 sur les mêmes bases que 2021. En revanche pour 2023, le SIEEJ va être relancé pour revoir les modalités de calcul sur les mêmes bases que celles convenues avec la Mairie de Moutiers-les-Mauxfaits pour l'accueil de loisirs « Les Arlequins », à savoir le nombre d'heures utilisées par les familles multiplié par le coût horaire résiduel.

M. le Maire souhaite qu'il y ait une cohérence sur le territoire comme ce qui est pratiqué à Moutiers-les-Mauxfaits et à la Boissière-des-Landes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Accepte de verser une subvention de 13 296,24 € à l'association les 4 saisons pour l'année 2022.
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	15			

22-11-065 – Affaires culturelles - Convention de partenariat dans le cadre de l'organisation d'un concert de l'opération « Vendée : Musique et Patrimoine » 2022-2023

Dans le cadre du programme « Vendée : Musique et Patrimoine », le Département organise des concerts d'exception sur des sites remarquables. C'est la Grange du Prieuré qui a été retenue pour l'ouverture de cette 3^{ème} édition avec le concert de Louis Chedid et Yvan Cassar programmé le dimanche 20 novembre prochain à 17h.

Une rencontre a été organisée en Mairie pour définir les relations techniques et administratives entre la Commune et le Département. M. et Mme COUTANSAIS et MM. LE DU Arnaud et VEGLIANTI Sylvain, propriétaires du gîte sis 8 rue de Vallée assistaient à cet échange.

La Commune s'engage notamment à installer les chaises de la salle Bois Plaisant en respectant le plan de salle validé (250 places), fournir dans le cadre de l'accueil des artistes et personnels de la production du concert des loges et un catering léger hors repas, mettre à disposition les moyens humains nécessaires pour assurer une aide logistique, technique et administrative (4 personnes), mettre à disposition un Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne (SSIAP 1), désigner un interlocuteur technique référent et organiser un pot de convivialité à l'issue du concert pour l'ensemble des artistes et des invités.

Les 4 personnes désignées pour assurer l'aide logistique sont Aurore BENTO (référente technique), Audrey CHABOT, Marion USUREAU et Johnny CHABOT.

En contrepartie, le Département reversera 80 % des recettes de la billetterie à la Commune sous forme de subvention visant à modérer les frais lui incombant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ Valide la convention de partenariat avec le Département pour l'organisation du concert de Louis CHEDID et Yvan CASSART le dimanche 20 novembre 2022 à la Grange du Prieuré.

✓ Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	15			

22-11-066 – Intercommunalité - Rapport d'activités 2021

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2021 de Vendée Grand Littoral doit faire l'objet d'une communication auprès des conseillers municipaux afin de les informer des actions et projets réalisés.

M. le Maire rappelle quelques indicateurs de la Communauté de Communes en termes de population, d'économie, du tourisme, des services et de l'environnement. Il présente ensuite les différents axes avec quelques actions 2021 :

- Renforcer l'attractivité territoriale avec la création du Fonds Relance pour aider les entreprises à investir et le lancement de grands programmes de modernisation des deux ports de plaisance.
- Favoriser la cohésion locale avec l'ouverture de quatre nouvelles médiathèques, l'inauguration de la salle de gymnastique à Moutiers-les-Mauxfaits et le lancement du Parcours Sport pour faire profiter à tous les scolaires d'une offre sportive riche.
- Préserver l'équilibre d'un environnement d'exception avec l'ouverture du Guichet de l'Habitat pour encourager la rénovation énergétique des logements, le lancement du schéma Vélo pour inciter les habitants à opter pour des modes de déplacements doux et la mise en place de la redevance incitative pour mobiliser autour de l'enjeu de réduction des déchets.
- Accompagner les équipes de la communauté de communes et des 20 communes.

Après avoir fait un compte rendu rapide et exhaustif des actions 2021, M. le Maire invite le Conseil à se prononcer sur ce rapport.

Après discussion et échange de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2021 établi par les services communautaires et précise que ce rapport est à la disposition du public.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	15			

22-11-067 – Intercommunalité - Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'Assainissement

Le Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau et de l'Assainissement a été adopté par le Conseil Communautaire le 21 septembre dernier et il doit être présenté au Conseil Municipal conformément à l'article D2224-3 du CGCT.

Il comprend les bilans techniques et financiers du service ainsi que les indicateurs règlementaires afférents.

Le service public de l'eau potable :

Il relève de la compétence de la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire du 24 mai 2017, Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, Vendée Eau.

De ce fait, Vendée Eau est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'entretien, de renouvellement, de renforcement et d'extension des réseaux et des ouvrages. Il exerce également les compétences de maître d'ouvrage pour les unités de production (barrages, usines, captages ...) situées sur son territoire.

Vendée Eau fixe annuellement le tarif de l'eau potable qu'il vend aux abonnés. Le tarif est le même pour tous les abonnés. Il n'a subi aucune augmentation depuis 2010. Au cours des quinze dernières années, l'abonnement a diminué de 14%.

La facture d'eau potable pour un abonné (calibre compteur : 15) ayant opté pour le tarif bleu et consommant 120 m³ est de 214,60 € HT en 2021.

Deux délégataires interviennent sur le territoire Vendée Grand Littoral (Véolia et la Saur). Pour la Commune du Bernard, l'intervenant est Véolia.

Les principales données de Vendée Eau en 2021 :

Volume d'eau produit	50 044 051 m ³
Volume importé depuis d'autres collectivités	3 211 813 m ³
Origine de l'eau	88 % eau de surface 12 % eau souterraine
Nombre total d'abonnés	444 492
Volume consommé par les abonnés	44 254 128 m ³
Volume exporté	2 664 001 m ³
Longueur du réseau d'eau	15 538 km
Rendement global du réseau	88,1%
Indice linéaire de consommation	7,8 m ³ /km/jour
Indice linéaire de pertes en réseau	1,12 m ³ /km/jour
Montant total des recettes au CA 2021	109 855 799,47 € dont 81 000 000 € pour la vente de l'eau aux abonnés
Montant total des dépenses au CA 2021	86 655 254,15 € dont 34 600 000 € pour la rémunération des exploitants
Excédent d'exploitation propre à l'exercice	17 193 679,09 €
Excédent global d'exploitation (avant autofinancement de l'investissement)	23 200 275,32 €
Annuité de la dette	5 862 381,41 €
Emprunts contractés	0,00 €
Encours de la dette au 31.12.2021	45 383 465,40 €
Montant du programme d'investissement	43 830 000 €

Les indicateurs de performances :

Estimation du nombre d'habitants desservis	678 507 habitants
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,20 € TTC/m ³
Délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	48 heures ouvrées suivant la demande d'abonnement
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,8%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,4%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	103 points sur 120
Rendement du réseau de distribution	88,1%
Indice linéaire des volumes non comptés	1,12 m ³ /km/jour
Indice linéaire de perte en réseau	1,12 m ³ /km/jour (volumes de service et estimés sans comptage non pris en compte par Vendée Eau)

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,51%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	63%
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0,002 €/m ³
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,8 pour 1 000 abonnés
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99,8%
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,1 année
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,96%
Taux de réclamations	0,7 pour 1 000 abonnés

Le service public de l'assainissement :

Il est divisé en deux services : le service de l'assainissement collectif et le service de l'assainissement non-collectif (SPANC). Ils relèvent de la compétence de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral, depuis le 1^{er} janvier 2010 pour l'assainissement non collectif et depuis le 1^{er} janvier 2020 pour l'assainissement collectif.

Le service assainissement collectif assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées. Il est exploité par délégation de service public à une entreprise privée. Sur la Commune du Bernard, le délégataire est la SAUR.

Le service gère 377 km de réseau, 157 postes de relèvement et 18 stations. Sur la Commune du Bernard, il y a 15,557 km de réseau, 7 postes de relèvement et 2 stations. On compte 730 clients raccordés au Bernard soit une hausse de 1,11% par rapport à 2020 et 46 173 m³ consommés soit une évolution de 0,52 %.

Le tarif est différent selon la Commune. Pour le Bernard, le prix au m³ est de 2,00 € au 1^{er} janvier 2022 contre 1,97 € en 2021. Le service de l'assainissement collectif est facturé avec la facture d'eau potable. La facture assainissement pour un foyer consommant 120 m³ est de 236,18 € TTC en 2021 contre 234,80 € TTC en 2020 et sera de 240,20 € TTC en 2022.

Le service assainissement non collectif est exploité en régie par la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral sur l'ensemble du territoire. L'équipe est composée d'une responsable de service, d'une assistante administrative et de trois techniciens.

Les principales missions sont de contrôler les installations d'assainissement non collectif et de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place ou la réhabilitation de leur installation.

En 2021, le service compte 7555 installations et a réalisé 1658 contrôles. La Commune du Bernard compte 185 installations et 42 contrôles ont été réalisés en 2021.

Le SPANC est financé par deux types de redevances perçues auprès des propriétaires : la redevance forfaitaire annuelle (tarif selon le classement de l'installation) et la redevance aux contrôles (tarif selon le type de contrôle).

Après en avoir présenté les grandes lignes, M. le Maire invite le Conseil à se prononcer sur le rapport annuel 2021.

Après discussion et échange de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport qui est à la disposition du public en Mairie.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	15			

Questions diverses

☞ Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19/10/2022 : Modification du PLU de Moutiers-les-Mauxfaits (ouverture d'une zone 2AU) ; ...

Ce compte-rendu est consultable en Mairie ou sur le site de Vendée Grand Littoral.

☞ Rapport d'exploitation Eclairage Public 2021 :

M. BULOT présente le rapport. Il précise que notre coût de fonctionnement est de 15,75 € TTC par habitant et non pas de 18,29 € TTC comme indiqué dans le rapport. M. BULOT a alerté le Sydev sur cette erreur de calcul.

Afin de poursuivre l'engagement de la Commune depuis 10 ans dans les actions en faveur des économies d'énergie, M. le Maire indique que l'éclairage public sera interrompu de 21h à 7h. Il rappelle que sur certains secteurs, un candélabre sur deux fonctionne. Depuis sur les nouveaux projets, les espacements entre les lampadaires sont plus importants. A ce jour, on a déjà atteint le budget consommé sur l'année 2021. Les communes dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions et qui emploient moins de 10 personnes (Equivalent Temps Plein) peuvent revenir aux tarifs réglementés pour les contrats ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA (tarifs bleus). Par conséquent, la Commune va pouvoir faire la démarche pour ses contrats sauf pour l'école, la salle Bois Plaisant et l'éclairage public. Pour ces derniers contrats, le Sydev va définir une enveloppe pour venir en aide aux collectivités afin de réduire l'impact budgétaire.

☞ Informations et/ou observations diverses :

- ♦ Le distributeur automatique de Pizzas va être installé mi-novembre.
- ♦ Corinne rappelle les dates des prochains événements : Stage QI GONG / TAI CHI CHUAN le 5 novembre ; Bal organisé par le Cercle de l'Amitié le 6 novembre ; Commémoration du 11 novembre : Concours de Chants organisé par Matjilou le 12 novembre ; Soirée Beaujolais organisée par le Comité des Fêtes le 19 novembre ; Concert de Louis CHEDID et Yvan CASSAR organisé à la Grange du Prieuré par le Département en partenariat avec la Commune le 20 novembre ; Spectacle du conteur et comédien Gérard POTIER organisé par le Cercle de l'Amitié le 23 novembre ; Marché de l'Avent organisé par l'ATCB les 26 et 27 novembre.
- ♦ Pompage à Fontaine : Des personnes extérieures à la Commune viennent se servir, il conviendrait de vérifier les consommations.
- ♦ Médiathèque : Nouveaux horaires – Mercredi 15h à 17h30, Vendredi 16h30 à 18h30, Samedi 10h à 12h30. Une boîte retour a été installée devant la médiathèque.
- ♦ Chemin dégradé : Marion USUREAU rappelle que le chemin derrière chez Priscillia est dégradé. De plus, elle signale une canalisation bouchée à proximité sur la rue du Pré Sevré (entre la rue des Charmes et Les Tabardières). Frédéric PAPIN va contacter le cabinet GEOUEST chargé du suivi de ce chantier.
- ♦ Congé maladie de Stéphanie CESBRON-BOUSSAIS : M. le Maire donne des nouvelles aux conseillers et souhaite à Stéphanie un prompt rétablissement.
- ♦ Antenne relais FREE : L'autorisation a été délivrée car aucun argument ne peut justifier un refus.
- ♦ Fibre optique : M. BULOT informe qu'une grande partie de la Commune est éligible à la fibre optique. Il conseille de consulter la carte interactive de Vendée Numérique qui est mise à jour régulièrement.

Prochaine réunion de Conseil : Mardi 13 décembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, M. le Maire lève la séance à 21h50.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

22-11-062	Développement économique : Acquisition du fonds de commerce du bar-restaurant LE DOLMEN
22-11-063	Commande publique- Construction du Centre de soins polyvalent : Avenant n° 2 au lot 9 Electricité
22-11-064	Affaires scolaires et périscolaires - Partenariat pour le fonctionnement de l'Espace Enfance Jeunesse de Saint-Vincent-sur-Jard
22-11-065	Affaires culturelles- Convention de partenariat dans le cadre de l'organisation d'un concert de l'opération « Vendée : Musique et Patrimoine » 2022-2023
22-11-066	Intercommunalité- Rapport d'activités 2021
22-11-067	Intercommunalité- Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'Assainissement

Le Maire,
Loïc CHUSSEAU



Le secrétaire,
Brice PIVETEAU